

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 SPETEMBRE 2018

Présents : 11

Excusé avec pouvoir donné 1

Ordre du jour :

1. Approbation de la signalétique :
L'ensemble des devis s'élèvent à 16 083 € TTC (*plus 4782 du ris confirmé après par Pascale*) mais la pose est comprise. Il serait souhaitable que les installations soient finies pour les vacances de la Toussaint. L'emplacement du ris, panneaux d'information, sera affiné pour le 20 septembre 2018 à 20 heures
2. Avenant au bail du producteur d'escargots, Monsieur MARTIN souhaite faire mensualiser les loyers du local commercial. Le conseil approuve cette mesure.
3. Ebauche du budget supplémentaire.
Les élus souhaitent que la « commission finances » se réunisse pour s'assurer de la programmation des décisions qui portent sur les enjeux financiers. Ce budget sera présenté lors du prochain conseil
4. Participation triennale à l'OGEC pour l'école en contrat d'association.
Pour les trois années scolaires à venir, la participation est arrêtée à 1 114.32 € pour les élèves de maternelle et à 488.07 € pour les élèves du primaire. Le conseil approuve les nouveaux montants qui déterminent sa participation due à l'OGEC
5. Gestion de l'assainissement.
Le conseil examine et approuve le Rapport sur la Qualité des Eaux épurées qui relate, à partir des analyses et des suivis, la performance des stations d'épuration. Il en ressort que la STEP à roseaux ne connaît que quelques aléas, notamment lors des très gros épisodes pluvieux. Le potentiel de redevables raccordés est bien inférieur à sa capacité. Les eaux rejetées en milieu naturel sont correctes.
La STEP des lagunes aux prébendes est en surcapacité, non pas en raison du nombre de raccordables mais en raison d'un très fort rejet industriel de matières pour lesquelles les bassins de lagunages ne sont pas adaptés.
Pour enrayer cette situation, un rapprochement avec l'entreprise a eu lieu pour rechercher une solution adaptée.
Dans le même esprit, la commune doit s'acquitter du rapport SANDRE par voie dématérialisée pour contribuer à alimenter une base de données nationale.
Avec le transfert des compétences pour 2020, le travail de recollement des données a été fait pour que le cabinet BERT instruisse au plus vite ce dossier très complexe.

6. Modalité de l'application de la taxe d'aménagement.
Une délibération a été prise lors du vote du budget pour l'augmentation de la taxe d'aménagement. Les exonérations systématiques pour les offices d'HLM ne peuvent être exclusives à ces organismes. Par contre, on peut retenir l'application de la taxe de plein droit à toutes constructions. Ce choix est arrêté par le conseil municipal pour l'équité que présente cette mesure.
7. Acceptation du plan des randonnées VVT proposé par le département.
Deux circuits, le Grand Tour des Monts du Lyonnais et la Grande Traversée du Rhône s des deux modes de randonnées ont été proposé, il convient, par délibération de les approuver. Ces circuits déjà intégrés dans le PDPIR, sont bien positionnés sur des chemins communaux ou ruraux constamment ouvert à la circulation.
8. Mise à l'enquête publique de la déviation d'une impasse.
Il s'avère qu'une entreprise pourrait mieux valoriser son potentiel de construction industrielle si l'impasse des teinturiers pouvait être déplacée.
Le conseil est unanimement d'accord sur le principe mais cette décision ne pourra s'appliquer qu'après enquête publique. Le CCMDL, qui dispose de la compétence économique, aidera la commune pour cette enquête.
La commune, à son niveau, demandera des mesures pour l'embellissement de l'entrée principale du village.
9. Répartition des dotations accordées par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
Lors du passage en TPU, les communes qui disposaient d'un potentiel industriel ou artisanal, financé par leurs deniers, lors du passage à la TPU, se sont vu attribuer une dotation de compensation la perte de la taxe professionnelle.
Pour une autre commune, Ste Catherine, il fallait harmoniser les modalités de prise en charge des médiathèques.
La CLECT, commission locale des charges transférées, a émis des nouvelles modalités d'application des dotations de compensation. Les communes doivent l'approuver pour que les mesures soient effectives dès 2018.
Le conseil approuve la mesure à l'unanimité.
10. Acte notarié pour adaptations du chemin de la Terrasse.
L'arpentage d'un accès relate les superficies qui doivent contribuer à une bonne desserte du hameau de la Terrasse qui ne disposait pas d'une plage de retournement des pompiers en de l'étréitesse dans le hameau.
Le conseil décide à l'unanimité de confier la transaction à un notaire.
11. Nouvelle modalité d'inscription et du contrôle de la liste électorale.
La procédure d'inscription va se dématérialiser, ce n'est plus au 31 décembre de chaque année que la clôture des listes se fera mais six semaines avant les élections. Pour contribuer à cet objectif, une carte électorale permanente individualisée sera remise à tous électeur.

La commission d'examen de la liste sera plus étoffée avec l'intégration cinq membres du conseil municipal.

12. BILAN DES COMMISSIONS :

La route de Rampôt est actuellement fermée depuis la chapelle et jusqu'au rond-point pour l'enfouissement des réseaux secs, les travaux de réfection et de revêtement suivront.

On veillera à une ouverture momentanée pour le jour de la brocante.

13. Réception des travaux du SYDER sur la Route de Lyon.

Les dysfonctionnements des éclairages devront être réparés pour la réception qui incombe au SYDER, les élus seront vigilants sur ce point particulier.

14. Travaux en Cours :

Ceux du SMAELT pour le Thoron se réalisent pour la conservation du milieu naturel. Les travaux du pont du Bancel condamne la route jusqu'au 9 octobre, le chemin des Urieux a été bien élagués notamment pour le passage des cars. Sur la route de Virigneux, la bande de roulement va être faite.

15. Commission PLU :

Le lundi 17 septembre, les partenaires associés seront réunis pour examiner le PADD proposé qui a été mis à leur disposition par lien ou dossier papier.

Les divers organismes, dont la chambre d'agriculture et le centre de la propriété forestière, ont procédé à l'examen du projet et l'élú délégué à l'agriculture fait part des impacts du PADD sur les espaces boisés qui doivent être protégés.

16. Activité de la médiathèque :

Lors de la réouverture, des agencements et des adaptations ont été mises en place pour un meilleur l'accueil du public. Pour les éclairages, le côté médiathèque a évolué en éclairage LED, il reste un secteur à améliorer.

L'habituel repas des animateurs bénévoles est prévu.

Pour l'affichage des séances de cinéma, il demandé la remise en place de la vitrine mais tant que la caserne n'est agrandie, on préfère différer pour voir le bon emplacement.

Pour marquer la commémoration de l'armistice du 11 novembre, il y a un siècle, les bénévoles offriront un « gâteau des poilus » de leur confection. Les écoles seront contactées pour leur participation.

17. Actions culturelles :

Dans le cadre de la compétence communautaire, le mode d'adhésion aux bibliothèques municipales sera revu. On souligne l'écart entre la gratuité pour un grands nombre et les autres qui sont obligées à la tenue d'une régie spécifique.

Les élus s'interrogent sur le devenir des collections entreposées dans le clocher, la commission culturelle se réunira le 19 septembre à 18 heures avec les bénévoles qui s'impliquent.

18. Organisation de la rentrée scolaire :

Les personnes en poste s'organisent pour faire face aux remplacements.
Le city stade est équipé et les installations mises en sécurité.

19. Gestion des animaux errants :

Pour éviter un trop grand recours à la fourrière, la commune, avec l'implication du président de la L'ACCA, ont procédé à la création d'une fourrière vers le local associatif.
Pour la mise en vente, on constate peu d'attrait pour les bâtiments de la rue des balcons.

20. Evénements de fin d'année.

Le repas du CCAS aura lieu le 07 novembre 2018.

La distribution des sacs poubelles aura lieu le 13 décembre, le 15 décembre et le 05 janvier 2019.

21. Lecture des divers courriers

- a. SALVA TERRAE fait remarquer l'insuffisance de la signalétique pour le parc médiéval, pour la prochaine saison, les installations seront en place.
- b. Lettre d'alerte pour des comportements dangereux en voiture.

La séance est levée à minuit.

Secrétaire de séance : Gérard DENIS